

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 1 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Taxe de séjour - tarif au 01 janvier 2017

Vu les délibérations en date 14/11/2008 instituant la taxe de séjour sur tout le territoire communautaire, du 06/12/11 fixant de nouveaux tarifs, du 21 décembre 2015 modifiant l'organisation de la taxe de séjour sur le territoire en vertu de la loi 2014-1654 du 29-12-2014

Vu la volonté du Conseil Départemental du Jura d'instaurer une taxe de séjour additionnelle de 10%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté

PREND ACTE de la volonté du Conseil Départemental de mettre en place la taxe additionnelle départementale sur la taxe de séjour de 10 %

DECIDE, à compter du 01/01/2017, de mettre en place la taxe additionnelle départementale

Les tarifs de la taxe de séjour seront les suivants :

CATEGORIE HEBERGEMENTS	Tarifs par nuitée et par unités de capacité d'accueil Délibération du 21/12/2015	Tarif majoré en prenant en compte la taxe additionnelle	Coefficient de fréquentation
Gîte rural, chambre d'hôte	0.70 €	0.77 €	20 %
Hôtel non classé	0.50 €	0.55 €	20 %
Hôtel classé 1* 2 *	0.50 €	0.55 €	25 %
Camping jusqu'à 2*	0.25 €	0.28 €	14 %

DIT que les autres modalités de recouvrement de la taxe de séjour demeurent inchangées.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 22/09/2016
et publication ou notification du 22/09/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 2 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Autre compétence Tourisme

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE ,Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Valorisation du site d'Oliferne- lancement d'étude et demande de financement
Annule et remplace la délibération du 26 mai 2016

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence tourisme,
 CONSIDERANT l'intérêt du site du Pic d'Oliferne, qui possède un potentiel de valorisation touristique important mais de nombreuses contraintes de gestion

CONSIDERANT que la Communauté de Communes peut appuyer le développement de ce site, par le biais d'une étude et d'un programme d'action pour déterminer un scénario de valorisation du Pic d'Oliferne

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté
APPROUVE le projet d'étude de valorisation du Pic d'Oliferne
VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT	RECETTES HT
Etude de valorisation: 35 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) : 14 000 €
	Subvention Conseil Régional BFC 14 000 €
	Autofinancement 7 000 €
TOTAL : 35 000 €	TOTAL : 35 000 €

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de l'aménagement du Massif du Jura à hauteur de 14000 €.

SOLLICITE de la Région Bourgogne Franche Comté l'attribution d'une subvention à hauteur de 14000 €.

S'ENGAGE à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 22/09/2016
 et publication ou notification du 22/09/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
 le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 3 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Autre compétence Tourisme

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Valorisation de l'atelier Marichy – ARINTHOD

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence tourisme,
CONSIDERANT l'intérêt de l'atelier de tournerie Marichy, qui possède un potentiel de valorisation touristique important mais de nombreuses contraintes de gestion

CONSIDERANT que la Communauté de Communes peut appuyer le développement de ce site, par le biais d'une étude et d'un programme d'action pour déterminer un projet permettant de valoriser au mieux cet atelier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté

APPROUVE le projet d'étude de mise en valeur de l'atelier Marichy

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT	RECETTES HT
Etude de valorisation: 18 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) : 7 200 €
	Subvention Conseil Régional BFC 7 200 €
	Autofinancement 3 600 €
TOTAL : 18 000 €	TOTAL : 18 000 €

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de l'aménagement du Massif du Jura à hauteur de 7 200 €.

SOLLICITE de la Région Bourgogne Franche Comté l'attribution d'une subvention à hauteur de 7200 €.

S'ENGAGE à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 22/09/2016
et publication ou notification du 22/09/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 4 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETARE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Conventions des prestations de services – Facturation des redevances d'assainissement - Lyonnaise des Eaux France

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R 2224-19-7 qui stipule que « le recouvrement, à l'exclusion des procédures contentieuses, des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture. En cas de recouvrement séparé de ces redevances, l'exploitant du réseau public de distribution d'eau est tenu de communiquer aux services d'assainissement, dans un délai d'un mois à compter de sa propre facturation, les éléments nécessaires au calcul des redevances dues par leurs usagers. »

VU les statuts de la communauté de communes notamment sa compétence assainissement,

CONSIDERANT que la Lyonnaise des Eaux France est société fermière du service de distribution d'eau potable des communes de Broissia , Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles

CONSIDERANT la proposition de convention fixant les modalités de transfert de facturation des redevances assainissement collectif et d'assainissement non collectif entre la Lyonnaise des Eaux France et la collectivité

Le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE la convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif et la redevance d'assainissement non collectif entre la Lyonnaise des Eaux France et la collectivité qui prend effet le 01 septembre 2016.

AUTORISE le Président à signer les 2 conventions

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 22/11/2016
et publication ou notification du 22/09/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 6 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Frais annexes Natura 2000 Petite Montagne du Jura

Vu les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne, particulièrement sa compétence en matière environnement,

Considérant la liste des dépenses Natura 2000 Petite Montagne du Jura éligibles au remboursement par l'Etat et l'Europe

Considérant que le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est constitué des 3 territoires des collectivités :

Communauté de Communes Petite Montagne -25829.76 ha représentant 67.45 % du total du site

Communauté de Communes Région d'Orgelet -10923.43 ha représentant 28.53 % du total du site

Communauté de Communes Jura Sud -1540.37 ha représentant 4.02 % du total du site

Considérant le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Petite Montagne et les Communautés de Communes Région d'Orgelet et Jura Sud.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE que toutes les dépenses du budget de Natura 2000 ne sont pas éligibles au remboursement par l'Etat et l'Europe.

DECIDE que ces dépenses seront facturées à chaque collectivité selon la superficie couverte par le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Petite Montagne et les Communautés de Communes Région d'Orgelet et Jura Sud.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 28/09/2016
et publication ou notification du 28/09/2016

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 20 Septembre 2016****Délibération 5 .2016.09.20****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Frais scolaires 2015

Vu les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne, particulièrement sa compétence en matière d'enseignement primaire et maternelle,

Considérant les dépenses scolaires de fonctionnement, résultant du compte administratif 2014, des écoles primaires et maternelles sur l'ensemble du territoire communautaire,

Considérant le nombre d'enfants scolarisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE les dépenses scolaires de fonctionnement, résultant du compte administratif 2015, des écoles primaires et maternelles sur l'ensemble du territoire communautaire,

PRECISE que la participation est basée sur les règles suivantes :

- prise en compte de l'ensemble des dépenses de fonctionnement scolaires constatées au Compte Administratif 2015

- . différenciation entre primaire et maternelle au niveau des frais de personnel

- . nombre élèves présents au 01/01/2015 et (ou) au 01/09/2015

AUTORISE le Président à solliciter auprès des communes de résidence extérieures, non membres de la Communauté de Communes, scolarisant des enfants dans les établissements d'enseignement primaire et maternelle du territoire communautaire, la part contributive mise à leur charge, soit :

Elèves primaire : 367 €/an (244 € du 01/01/15 au 31/08/15)
(123 € du 01/09/15 au 31/12/15)

Elèves maternelle : 1143 €/an (764 € du 01/01/15 au 31/08/15)
(379 € du 01/09/15 au 31/12/15)

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 28/09/2016
et publication ou notification du 28/09/2016

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 7 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : MSAP – recrutement d'un service civique

VU les statuts de la Communauté de Communes
CONSIDERANT que la Maison de Services au Public de la Petite Montagne et notamment la cyberbase emploi pourrait être déployée en itinérance pour apporter le service au plus près des habitants
CONSIDERANT que ce type de mission peut être confié à une personne en service civique
CONSIDERANT que Point Info Jeunesse, basé à Lons le Saunier, détient l'agrément pour accueillir les personnes en service civique, et peut notamment suivre pour le compte de la collectivité toutes les démarches administratives

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le recrutement d'un jeune en service civique

APPROUVE le principe de confier à Point Info Jeunesse le suivi de la personne en service civique

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier, et notamment la convention à intervenir avec Point Info Jeunesse

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 06/10/2016
et publication ou notification du 06/10/2016

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 8 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRE COURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : MSAP Petite Montagne – demande de labellisation et financement

VU les statuts de la Communauté de Communes

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Petite Montagne anime depuis 2009 un Relais de Services Publics sur son territoire

CONSIDERANT qu'en 2016, les RSP deviennent des Maisons de Services au Public, ce qui implique de conventionner à nouveau avec les organismes partenaires

CONSIDERANT l'opportunité pour notre territoire de poursuivre les actions de proximités afin de rapprocher les usagers des différents services de l'Etat ou partenaires

CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables pour cette action

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté

SOLLICITE la labellisation en Maison de Services au Public MaSAP

S'ENGAGE à respecter les règles du cahier des charges des maisons de services au public;

S'ENGAGE à doter la MaSAP d'Arinthod de l'identité visuelle définie par le commissariat général à l'égalité des territoires et la Caisse des Dépôts;

S'ENGAGE à réaliser un reporting de l'activité de la maison de services au public via l'outil développé par l'équipe d'animation nationale de la Caisse des Dépôts.

.../....

.../....

Délibération 8 .2016.09.20

APPROUVE le plan de financement suivant

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges du personnel (dont formations) :	37 000 €	Subvention Etat :	10 000 €
Frais de fonctionnement :	3 000 €	Fonds inter-opérateurs	10 000 €
Mise en place nouvelle charte graphique, Signalétique, communication,	5 000 €	Autofinancement :	25 000 €
Recrutement service civique (non éligible)	1 000 €	Autofinancement service civique	1 000 €
TOTAL :	45 000 €	TOTAL :	45 000 €

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention de 10 000 €.

SOLLICITE du fonds inter-opérateurs l'attribution d'une subvention de 10 000 €

S'ENGAGE à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 06/10/2016
et publication ou notification du 06/10/2016

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 20 Septembre 2016****Délibération 9 .2016.09.20****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : DM 1 - budget général

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté

DECIDE de procéder au virement de crédits suivant :

Compte 1641 : - 250 €

Compte 2184 opération 40 : + 250 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 26/10/2016
et publication ou notification du 26/10/2016

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 20 Septembre 2016

Délibération 10 .2016.09.20

Nombre de membres

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

Le 20 septembre 2016 à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie óChristine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER ó TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETARE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Aides diverses

Monsieur le Président rappelle que pour un bon fonctionnement et afin d'avoir des effectifs suffisants les clubs de foot de Saint Julien, Arinthod et Aromas ont fusionné. Cette nouvelle organisation a engendré des frais et notamment la création d'un nouveau jeu de maillot.

De même il expose que suite à la modification des horaires scolaires, il a été mis en place une association pour la garde des enfants sur la commune de Vescles, il convient d'aider celle-ci.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté

DECIDE de verser les aides suivantes

Réorganisation des clubs de football : 2 000 € pour la création des nouveaux jeux de maillots.

Association les Morillons garderie à Vescles : 1 500 €

AUTORISE le Président à verser les aides ci-dessus.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 20 Septembre 2016****Délibération 9 .2016.09.20****Nombre de membres**

En exercice 50

Présents : 43 absents : 7

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 12/09/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le vingt septembre à 18 heures, 30 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : DM 1 - budget général

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté

DECIDE de procéder au virement de crédits suivant :

Compte 1641 : - 250 €

Compte 2184 opération 40 : + 250 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 26/10/2016
et publication ou notification du 26/10/2016

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 20 septembre 2016 convocation 12 septembre 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, , Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : André REYDELLET, Michel RAFFIN, Pascal FEAU, Lionel BUFFAVAND, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER.
INVITE absente: Hélène PELISSARD.
SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Raphael GAUTHIER du cabinet ARGOS, situé à GRENOBLE, retenu pour l'élaboration du projet de territoire

Projet de territoire :

Réunion de lancement : présentation méthodologie par le cabinet ARGOS

M. Raphael GAUTHIER expose qu'il sera l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes au sein du cabinet ARGOS pour l'élaboration du projet de territoire qui sera conduite en partenariat avec le cabinet CAP HORNIER. Ce dernier approfondira les aspects financiers.

* **Les objectifs** du projet de territoire se définissent ainsi :

Partager une vision du territoire

Partager une vision de l'institution : la communauté de communes

Co construire un projet de territoire fédérateur, transversal, ambitieux, cohérent et concerté

Partager une vision commune du devenir et des évolutions souhaitables

Définir des orientations stratégiques pour la collectivité

Elaborer un plan d'actions opérationnel et progressif de mise en œuvre du projet

Si l'initiative du projet de territoire revient à la communauté de communes, elle n'en est pas le seul acteur.

Le projet de territoire va traiter de sujets au-delà de l'exercice des compétences communautaires.

Il est en quelque sorte une feuille de route politique pour les 10 ans à venir.

* **Méthodologie** :

Phase 1 (septembre, mi -novembre) : diagnostic – état des lieux – définition des enjeux

analyse des dynamiques territoriales

Phase 2 (novembre, mai) : définition de la stratégie et plan d'actions

Phase 3 (décembre, mai) : vision prospective des finances

Le Président souligne la notion de territoire et l'implication de tous les acteurs : élus, habitants, associations, acteurs économiques, actifs ou retraités. Un questionnaire sera diffusé auprès des conseillers municipaux et des habitants. Un mur d'expression autour d'une vingtaine de thèmes présentés par panneaux explicatifs sera aussi disponible le 22 octobre 2016 - journée de clôture de la semaine « Petite Montagne-Grands Talents ». Tout au long des manifestations de cette semaine particulière du 15 au 22 octobre 2016, les participants seront informés de ce moment clef d'échanges et d'expression et invités à participer.

Dans un premier temps, les conseillers communautaires sont invités à s'inscrire dans au moins un des groupe de travail qui seront mis en place. Ils sont aussi ouverts aux habitants, aux acteurs économiques ou associatifs.

• **Urbanisme, paysages, habitat, déplacements** : Françoise GRAS, Micheline REBREYEND-COLIN, Raymond VINCENT, Thierry COMTE, Denis RENAUD, Pascal GIROD, Jean-Yves BUCHOT

• **Protection et mise en valeur de l'environnement** : Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Jean-Louis BRIDE, Alain BORGES, Cyril JOURNEAUX, Jacques GIRERD, Isabelle BRANCHY, Claude BONNE, Gérard CHARRIERE.

• Développement économique, touristique et agricole : Jean -Claude NEVERS, Patrick ANDREY, Michel PAIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel BOUQUEROD, Pierre GILBERT, Michel SOUSSIA, Jérôme BENOIT, Patrick BARDET, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jacques CALLAND, Philippe LAMARD, Jean-Charles GROSIDIER.

• Cohésion sociale, solidarité, éducation, personnes âgées : Marie- Christine CHARBONNIER, Fabienne BOUVIER, Jean-Paul COULON, Françoise DUBOCAGE, Bernard RUDE, Nicole VELON, Martine MATIAS.

• Vie associative, culture, sport : Eric JACQUEMIN, Frédéric BRIDE, Maurice BESSARD, Frédéric JACQUEMIN, Jean- Claude NEVERS, Pierre GILBERT, Jacques CALLAND, Josy CARRETIE

Le Président insiste sur le fait que ces groupes sont aussi ouverts aux habitants, aux acteurs économiques ou associatifs. Pour être constructifs, les échanges doivent être libres, les points de vue peut-être divergents et donnés lieu à débat, le projet de territoire est aussi un temps de vérité.

Co construire un projet de territoire fédérateur, transversal, ambitieux, cohérent et concerté, à la seule échelle du territoire, n'est pas suffisant. Une vision élargie aux secteurs voisins n'est-elle pas nécessaire ?

Raphaël Gauthier indique que le projet de territoire a vocation, tout à la fois, à répondre aux enjeux de la population de notre territoire, mais également à ouvrir le territoire vers l'extérieur, pour nouer des partenariats avec nos voisins, envisager des évolutions de périmètre.. Le cabinet ARGOS insiste sur le fait qu'il accompagne la démarche, mais ne décide pas à la place de la collectivité. Chaque point clef fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire, suivie d'un vote de l'assemblée.

Schéma de mutualisation : Mise en œuvre

En rappelant

les divers degrés de mutualisation

que le schéma de mutualisation des services est obligatoire et imposé par des textes

législatifs

qu'il porte sur la durée du mandat (2016-2020),

que chaque année, le Président, avant le vote du Budget primitif, rend compte de sa mise en

œuvre et de son évolution

que les 9 actions sont « à la carte »



qu'il a été adopté par le conseil communautaire le 25/07/2016, après avis des conseils municipaux

Le Président indique qu'il a confié ce dossier à madame Martine MATIAS, qu'une première réunion du comité de pilotage, pour réfléchir à sa mise en œuvre s'est tenu le 16 septembre 2016.

Les 9 actions sont réparties en groupes et sous – groupes en fonction de leur thèmes:

Les pistes d'actions « administratives »

- Scindées en 2 sous-groupes :

- **A. Groupement de commandes**

Action n°1 – Mise en place de groupements d'achats

Action n°3 - Mutualisation des assurances, téléphonie/Internet

- **B. Personnel**

Action n°2 – Mise en place d'un service de remplacement des agents

Action n°4 – Formations communes pour les secrétaires de mairie et des agents

Action n°5 – Mutualisation du service de paie

Action n°6 – Mise en place d'un service conseil

Action n°7 – Mise à disposition des compétences spécifiques des agents

Action n°8 – Mutualisation des plans de formation et gestion des carrières

Les pistes d'actions « techniques »

Action n°7 – Mise à disposition des compétences spécifiques des agents

Action n°9 – Mutualisation du matériel communal

Pour chaque groupe d'actions il faudrait élaborer des fiches-actions mentionnant le responsable de l'action, l'élu en charge, les éventuels participants extérieurs, descriptif et objectifs de l'action, degré de priorité, résultats et effets attendus, modalités de mise en œuvre, étapes à prévoir et descriptif, acteurs impliqués, calendrier de déroulement de l'action...

Les conseillers communautaires approuvent la proposition de Madame MATIAS de travailler en premier, au cours du dernier trimestre 2016 sur le groupe 1 : fiches- actions '1 et 3' : mise en place de groupements d'achats et mutualisation téléphonie et Internet (excepté les contrats d'assurances, la consultation groupée nécessitant plus de technicité et d'expertise, elle est reportée en 2017).

Le dossier sera présenté aux secrétaires de mairie de 12 à 14 heures le mardi 11 octobre 2016, avant une présentation par le centre de gestion du Jura des nouvelles directives relatives au Parcours Professionnelle Carrière et Rémunérations: P.P.C.R, de la notion transfert prime/points et du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP.

Tourisme :

Pour bénéficier d'aides financières, un plan d'ensemble des actions doit être présenté aux financeurs, la commission tourisme a travaillé ce document.

Le conseil communautaire autorise le Président à lancer une étude, à solliciter les subventions et approuve les plans de financements sur différents sites

❖ Valorisation du site d'Oliferne

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de valorisation:	35 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) :	14 000 €
		Subvention Conseil Régional BFC	14 000 €
		Autofinancement	7 000 €
TOTAL :	35 000 €	TOTAL :	35 000 €

❖ Valorisation de l'atelier Marichy – ARINTHOD

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de valorisation:	18 000 €	Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) :	7 200 €
		Subvention Conseil Régional BFC	7 200 €
		Autofinancement	3 600 €
TOTAL :	18 000 €	TOTAL :	18 000 €

Les réflexions autour de la mise en valeur du camping de Condes se poursuivent en collaboration avec la communauté de communes Jura Sud.

La Platière à THOIRETTE questionne, une étude sur les possibilités de transformation en hébergements touristiques pourrait aider à la réflexion.

Les problématiques d'hébergement et de restauration sont soulignées, les gîtes ne pouvant par répondre à eux seuls à cette préoccupation.

La création de points d'informations et la présence de personnels formés dans le domaine tourisme permettraient de renseigner correctement les touristes qui, aujourd'hui ne disposent que de renseignements sommaires.

2 stagiaires seront recrutés au printemps prochain. Un étudiant travaillera sur l'organisation de visites guidées et l'animation, l'autre sur les animations en soirée, les concerts, sur la possibilité de marché gourmand et de projet ambassadeur : suivre la démarche de bénévoles qui accompagnent des groupes.

Mise en place de la taxe de séjour additionnelle départementale

Le Conseil Départemental du Jura ayant instauré une taxe de séjour additionnelle de 10%, la collectivité devra lui reverser, à compter du 01/01/2017, 10 % des sommes encaissées au titre de la taxe de séjour, le conseil communautaire prend acte de la taxe additionnelle départementale et augmente, à compter du 01/01/2017, de 10 % chacun des tarifs votés le 21/12/2015.

Affaires scolaires :

Point sur la rentrée 2016 :

- Les effectifs sont faibles, en moyenne 24 ou 25 enfants par classe.
- Les changements dans les équipes enseignantes émanent de demandes de mutation, ce qui facilite les relations.
- Le Président remercie les maires et les agents techniques des communes où se trouve une école, les espaces sont entretenus et les demandes des enseignants trouvent réponses.
- Aux remarques sur la nouvelle organisation des transports scolaires et leur dysfonctionnement, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER qui prend sa casquette de Conseiller Départemental expose le contexte du marché et invite les maires à transmettre leurs doléances au Conseil Départemental.

Frais de scolarité aux Communes extérieures

Sur la base des frais de fonctionnement des structures et des charges de personnel (entretien des locaux et ATSEM) de l'année 2015 et des effectifs du 01 janvier au 30 juin 2015 et du 01 septembre au 31 décembre 2015, les frais de scolarité aux Communes extérieures s'élèvent à

367 € /enfant scolarisé en primaire pour 2015 contre 321 € en 2014

1143 € /enfant scolarisé en maternelle pour 2015 contre 1 115 € en 2014.

Ces frais sont mis en recouvrement auprès des communes extérieures selon les accords conclus avant la scolarisation des enfants, en l'absence de réciprocité de dérogation scolaire.

Le conseil communautaire valide les montants ci-dessus.

✚ Maison de service au public : (M.S.A.P.)

Demande de labellisation et financements

Cette labellisation va permettre à la collectivité de percevoir une plus forte dotation de l'Etat, qui s'élevait à 10 000 € par an pour le RSP, elle correspond au nouveau nom du Relais de Service Public (R.S.P.) ; le conseil communautaire sollicite la labellisation et les financements.

Embauche d'un service civique

Sur démarche volontaire, des jeunes de 18 à 25 ans peuvent assurer des missions de service civique à raison de 24 heures par semaine et de contrat à durée déterminée de 8 mois. Point Info jeunesse assurerait le suivi du jeune, l'agent serait mis à disposition de la collectivité moyennant environ 100 € / mois. Il pourrait permettre à la Cyberbase emploi d'être itinérante (en lien avec les mairies), approfondir l'aspect « service à la population » un des volets du projet de territoires. Tout comme les membres du bureau ; le conseil communautaire est favorable à cette embauche.

✚ Natura 2000 : convention pour frais annexes

L'état et l'Europe rembourse les frais d'études Natura et les frais d'animations du document d'objectifs mais quelques dépenses sont inéligibles (complément Indemnités Journalières, annonces publicitaires...) ces frais sont répartis à la superficie du territoire couvert par Natura 2000. Ils seront facturés aux 3 communautés de communes : Petite Montagne, Région d'Orgelet, Jura Sud.

✚ Point sur le personnel

- Madame Aurélie PERNIN a été recrutée au 01/09/2016 pour assurer l'entretien de l'école primaire et l'encadrement des repas des primaires d'ARINTHOD suite au départ en retraite de Madame Danielle LEVERT.

- Cécile BARRAUD a pris ses fonctions de coordonnatrice des accueils de loisirs et de remplaçante au sein des différentes structures au 01 septembre 2016. Divers changements d'affectation de poste et de site ont permis de réorganiser les missions :

Accueil de loisirs de SAINT JULIEN			
Directrice	Claudie CHAGNARD	Remplace	Cécile BARRAUD
Sous-Directrice	Angélique ROUSSEL	Remplace	Claudie CHAGNARD

Centre de loisirs de THOIRETTE			
Directrice	Sabrina VERONA	Remplace	Angélique ROUSSEL
Sous-Directrice	Maud SEBASTIAN	Remplace	Lydie JACQUET, démissionnaire

Accueil de loisirs d'AROMAS		
Directrice	Sylvie LANZARINI	Pas de changement
Sous-Directrice	Pas de sous directrice	

Centre de loisirs d'ARINTHOD		
Directrice	Nadine TUYPENS	Pas de changement
Sous-Directrice	Elise PERRAUDIN	Pas de changement

Les missions confiées à Cécile BARRAUD étaient assurées en partie (50 % de son temps de travail) par Marie Agnès GADIOLET qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 octobre 2016.

- Pour assurer la partie Ressources Humaines, un appel à candidature pour un poste à mi-temps a été organisé avant les vacances. Madame Marylène CHARLET, qui occupe ces mêmes fonctions à TAVERNY, souhaitant se rapprocher d'ARINTHOD d'où elle est native, recherchait un poste à 35 heures. Suite aux mouvements de poste au sein de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et à leurs besoins, il a été possible de recruter Madame Marylène CHARLET qui travaillera à mi-temps à ORGELET et à mi-temps à ARINTHOD. Elle prendra ses fonctions le 28 novembre 2016.

Le Président remercie madame GADIOLET pour son implication et son sérieux tout au long de sa carrière et souligne l'engagement de tout le personnel.

✚ Affaires diverses

- La réunion de lancement de l'étude de faisabilité et de mission d'assistance pour l'organisation des compétences GEMAPI sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Ain s'est déroulée le 13 septembre 2016, cette étude est portée par le Conseil Départemental.

- Le Pays Lédonien projette de nouvelles réunions des groupes de travail.
- Le projet de Pôle entrepreneurial multi sites du Pays Lédonien – pépinières d’entreprises – suit son cours, la communauté de commune a exprimé sa volonté d’être associée à la démarche.
- Les assistantes maternelles regroupées à la Maison Assistance Maternelle ont alerté le Président sur leur baisse d’effectifs qui pourrait entraîner des difficultés financières. Elles souhaitent que le loyer mensuel pour les locaux au rez-de-chaussée du bâtiment soit revu à la baisse. Aujourd’hui il est, toutes charges comprises eau et électricité inclus de 314.21 €. Par souci de justesse entre tous les locataires, le conseil communautaire ne peut pas donner de suite favorable à la demande mais s’engage à relayer leur quête d’enfants.
- Les demandes de débroussaillage sont à adresser à la collectivité pour le 05/10/2016, elles seront étudiées par la commission « voirie » avant d’être validées.
- Suite au renouvellement des contrats d’affermage d’eau potable, le conseil communautaire valide la convention de transfert de facturation des redevances d’assainissement avec la Lyonnaise des eaux pour les SIE de LOUVENNE-MONTREVEL-MONNETAY , de BOIS de CROZ, de MONTAGNA le TEMPLIER.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

• Assainissement collectif

Les relevés topographiques sur le hameau de Ceffia – AROMAS seront effectués par le cabinet SCP PLANTIER-PRUNIAUX-GUILLER pour un montant de 1196 € HT

Zonage d’assainissement : mise à enquête publique sur les communes de :

- CHATONNAY du 06 septembre au 07 octobre 2016 inclus
- SAINT-JULIEN du 06 septembre au 07 octobre 2016 inclus
- CEZIA du 09 septembre au 08 octobre 2016 inclus
- DESSIA du 22 septembre au 21 octobre 2016 inclus
- La BALME d’EPY du 26 septembre au 28 octobre 2016 inclus
- CERNON du 26 septembre au 27 octobre 2016 inclus
- CONDES du 26 septembre au 27 octobre 2016 inclus
- SAVIGNA du 27 septembre au 02 novembre 2016 inclus
- ANDELOT du 28 septembre au 29 octobre 2016 inclus
- VILLECHANTRIA du 28 septembre au 29 octobre 2016 inclus
- COISIA du 07 octobre au 08 novembre 2016 inclus
- CHARNOD du 07 octobre au 10 novembre 2016 inclus

• Mise à disposition de locaux

Pour des permanences à caractère social, deux bureaux au rez-de-chaussée de la maison des services sont mis à disposition au profit de l’Association Inter professionnelle de Santé au Travail du Jura moyennant le paiement d’une indemnité de 75 € par journée d’occupation

En rappelant la semaine « Petite Montagne, Grand Talents », l’ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures15.